

Chères consœurs, chers confrères,

Après une crise sanitaire qui nous a tous touchée (professionnellement comme personnellement), nous devons faire face aujourd'hui à une crise économique majeure.

Soucieux d'une approche pragmatique, l'ONP se veut garant d'une cotisation calculée au plus juste, tenant compte de la réalité des charges qui lui incombent. Ainsi, le montant de la plupart des cotisations avait baissé de 5% deux années consécutives et était resté stable la 3^{ème} année.

Mais dans ce contexte d'inflation marquée, le budget 2023 est établi en prenant en compte cette réalité économique.

Néanmoins, la très grande majorité d'entre vous, pourra constater que le montant de sa cotisation 2023 est à la hauteur de celle qui avait été appelée en 2015/2016, voire 2013 pour certaines sections.



Xavier Desmas

Trésorier du Conseil national
de l'Ordre des pharmaciens



Ordre national des pharmaciens
4, avenue Ruysdaël - 75379 Paris cedex 08

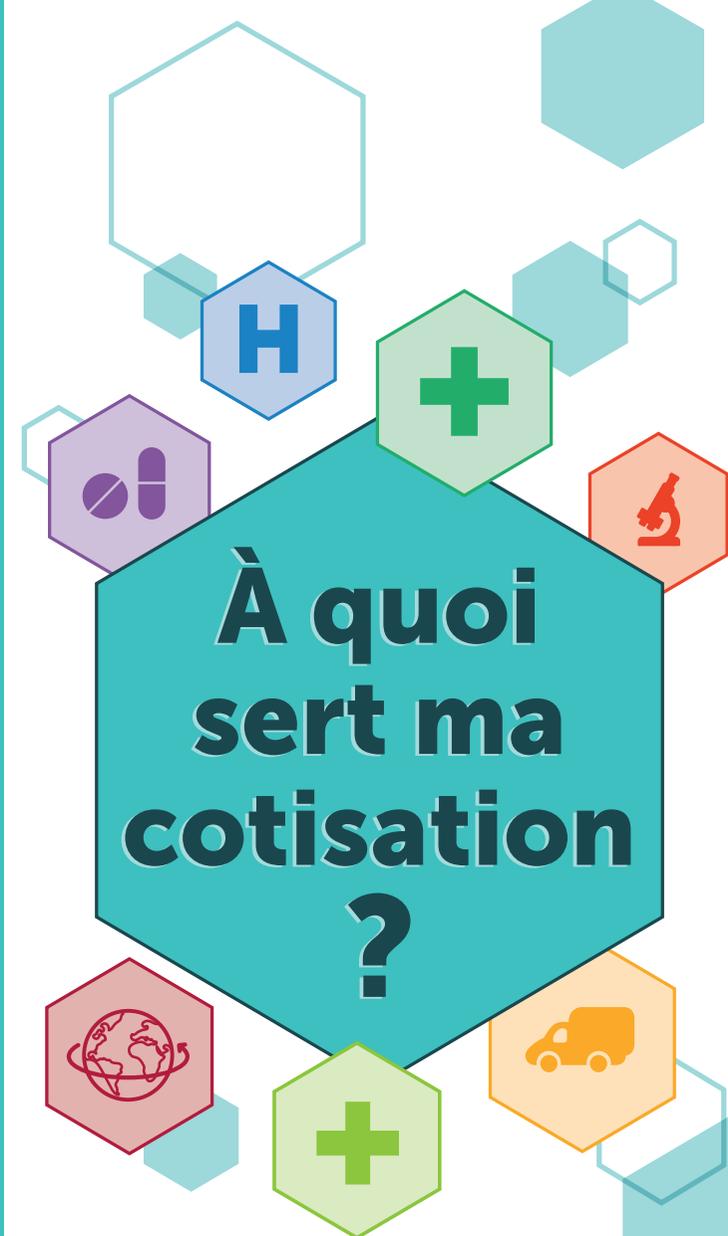
Tél. : 01 56 21 34 34 - Fax : 01 56 21 34 99

ordre.pharmacien.fr

 @Ordre_Pharma

 OrdrePharma

 [ordre-national-des-pharmaciens](https://www.linkedin.com/company/ordre-national-des-pharmaciens)



Agir pour la profession et la santé publique

Pour toujours mieux vous accompagner, quelques projets de l'Ordre à venir en 2023 :

- **Actions menées en faveur de l'attractivité** des métiers de la pharmacie et la démographie pharmaceutique.
- **Lancement d'une application "Dossier Pharma"** sur smartphone pour les bénéficiaires de l'Assurance maladie (accès à l'historique du DP et programmation de rappels de prise de médicaments).
- **Nouveau site Internet** pour simplifier l'accès de tous aux informations.

L'Ordre très impliqué auprès des pouvoirs publics pour accompagner et faciliter l'action des pharmaciens de toutes les filières de la chaîne de soins

- **Rédaction de 12 propositions** (Horizon Pharma) pour éclairer les politiques publiques de santé des prochaines années - partage aux décideurs publics dans le cadre des élections présidentielle et législatives.
- **Auditions parlementaires et contacts ministériels sur les enjeux du débat public** : accès aux soins, mission Braun sur les soins urgents et non programmés, vaccination par les pharmaciens, enjeux européens, PLFSS, professions libérales réglementées, etc.
- **Participation à la gestion de crise Covid-19 et Monkeypox**, aux travaux du Ségur du numérique en santé, aux concertations lancées en octobre au niveau national et local dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) santé, etc.
- **Sensibilisation des pouvoirs publics aux impacts des évolutions du règlement relatif aux médicaments vétérinaires** et de la révision de la directive européenne sur les médicaments, promotion du modèle français du pharmacien responsable.
- **Propositions communes des Ordres de santé** (CLIO Santé) sur l'accès aux soins, déclinées par l'ONP en actions concrètes pour les pharmaciens.

L'Ordre à vos côtés

Quelques réalisations de l'année 2022



Veiller à la compétence des pharmaciens

- // **Tenue du Tableau de l'Ordre** : inscriptions, suivi des changements de situation des pharmaciens ou des structures d'exercice.
- // **Formation continue** : contrôle du respect de l'obligation triennale de DPC, participation à la définition de la certification périodique.
- // **Outils pour accompagner les pharmaciens dans leur exercice professionnel** (quelques exemples : la collection des Essentiels des sections B et C, le guide de référence du pharmacien adjoint d'officine de la section D, Référentiel d'évaluation des demandes d'autorisation de pharmacie à usage intérieur de la section H, etc.).



Assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance

- // **Exercice illégal de la pharmacie et de la biologie médicale 2022** (quelques actions) :
 - alerte du ministère de la santé et la DGCCRF, 47 signalements adressés aux ARS et une action contentieuse menée devant la persistance de la vente d'autotests de dépistage de la Covid en grandes surfaces après le 15 février 2022.
 - L'Ordre s'associe, en tant que partie civile, à toute action pénale qui est initiée par les autorités judiciaires, suite au contrôle de centaines de pharmacies mené par la Caisse nationale de l'Assurance maladie dans le cadre de suspicion de fraudes portant sur les tests antigéniques.
- // **Dispositif anti-cadeau** : examen des conventions (plus de 20 000 traitées chaque année par les conseils centraux) conclues entre les entreprises concernées et les pharmaciens, qui lui sont soumises via le portail dédié.
- // **Soutien aux pharmaciens ayant déclaré une agression sur le formulaire de l'Ordre.**



Assurer le respect des devoirs professionnels

- // **L'activité des chambres de discipline** (chiffres 2021) :
106 affaires enregistrées par la juridiction d'appel ; **85** décisions rendues.
- // **Défense des marques collectives** (dont le CNOP est titulaire) :
90% des dossiers concernaient la croix verte et 10% le caducée, sur 142 dossiers gérés en 2021.



Promouvoir la santé publique et la qualité des soins

- // **Démarche qualité à l'officine** : mise à disposition de l'attestation de réalisation de l'autoévaluation et de nouveaux outils qualité dans le cadre de la convention nationale, poursuite du déploiement auprès des officines.
- // **La minute santé publique** : proposition de boucles vidéo de santé publique à diffuser sur les écrans des laboratoires de biologie médicale, des officines et des pharmacies à usage intérieur.

Quelques chiffres clés

- // **74 039 pharmaciens répartis en 7 sections inscrits au 1^{er} janvier 2022.**
- // **31 rappels et 61 alertes envoyées via le DP en 2022 (entre janvier et octobre 2022).**
- // **324 actualités publiées sur le site Internet de l'Ordre en lien avec la profession (entre janvier et octobre 2022).**
- // **300 000 documents commandés et 180 000 outils téléchargés via le site du Cespharm.**